

Règlement intérieur de L'Atelier Dép'Arts

1. Si vous annulez votre inscription suite au début des cours, vous devrez payer le coût des cours déjà suivis. Ainsi qu'une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50,00 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.
2. Vous ne vous présentez pas à un cours? Votre professeur est en droit de vous exiger de payer le cours, car il a eu lieu.
3. Dans le cas où le professeur doit s'absenter ou un cas de force majeur, le cours sera alors remis à une date ultérieure. Vous serez contacté le plus rapidement possible pour vous aviser de la situation.
4. Sous conditions, Dép'Arts se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est inférieur à 4 avant le premier cours. Vous serez bien sûr remboursé.
5. Vous êtes prié de bien vouloir vous stationner dans la rue, puisque le stationnement à l'arrière de la boutique est partagé avec l'Encadreuse. Les stationnements devant et sur le côté de la bâtisse voisine, en briques rouges, ne nous appartiennent pas. Ce sont des stationnements qui appartiennent aux cliniques médicales qui y sont installées, ainsi qu'aux locataires. Il est donc impossible de s'y stationner pour les cours. Merci pour votre compréhension.
6. Si vous laissez ou oubliez une réalisation ou du matériel sur place, que ce soit dans le séchoir, le casier de votre professeur ou ailleurs dans L'Atelier, Dép'Arts n'est pas responsable des bris ou vols qui pourraient en résulter.
7. Toute personne ayant une capacité restreinte peut prendre part aux activités offertes dans L'Atelier Dép'Arts, pourvu que cette personne soit accompagnée. L'accompagnateur ne sera pas considéré comme participant à l'activité. Avant le début de la session ou en cours de session, les responsables se réservent le droit de revoir les possibilités de fréquentation de la personne participante.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.